

Séance ordinaire du conseil municipal de Bois-Franc, tenue le lundi 5 octobre 2015, à compter de 18 h 30, au Centre communautaire Donat Hubert de Bois-Franc.

Sont présents : Mme Michelle Payette      M. Alain Patry  
                         M. Marcel Lafontaine      M. Conrad Hubert  
                         M. Philippe St-Jacques

formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Julie Jolivette.

Mme Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, occupe le siège de secrétaire.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2015-RAG-5423

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants :

#### **6. Varia**

- 6.1 Demande d'aide financière du Club des petits déjeuners à Bois-Franc
- 6.2 Appel d'offres sur invitation pour vérification comptable 2015-16-17

Adoptée.

2015-RAG-5424

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2015**

Le conseiller Conrad Hubert propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2015 tel que présenté.

Adoptée.

2015-RAG-5425

### **ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES COMPTES PAYÉS DE LA PÉRIODE**

Le conseiller Marcel Lafontaine propose et il est unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 8 930.03 \$ et la liste des comptes payés au montant de 26 789.83 \$ telle que présentée.

Adoptée.

### **Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Liste des argents reçus**

Présentation de la liste des argents reçus au 5 octobre 2015 au montant de 120 177.37 \$.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 5 octobre 2015**

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 113 115.96 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 4 721.99 \$.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Conciliation bancaire**

Présentation de la conciliation bancaire du 30 septembre 2015.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **État de revenus et dépenses**

Présentation de l'état des revenus et dépenses pour septembre 2015.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Rapport des permis émis**

Présentation du rapport des permis émis pour septembre 2015.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Demande d'aide financière du Comité-Femmes Vallée-de-la-Gatineau**

La directrice présente au conseil une demande d'aide financière au Comité-Femmes afin qu'ils puissent organiser une marche pour les femmes de la Vallée-de-la-Gatineau. Le conseil ne désire pas participer.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Retour sur le congrès de la FQM 2015**

La mairesse Julie Jolivette présente un résumé aux conseillers du congrès de la FQM. Elle fait un bref résumé des ateliers et conférences auxquels elle a participé et mentionne que de son côté, elle préfère y assister une année sur deux, car elle croyait aller chercher beaucoup plus d'informations et de contact. Elle mentionne qu'elle préfère réinvestir une partie des coûts dans des formations offertes par la FQM qui sont beaucoup plus ciblées et concentrées sur un sujet en particulier.

2015-RAG-5426

**FORMATION POUR LES ÉLUS À GRACEFIELD**

CONSIDÉRANT QU'il y a une formation offerte par la FQM à Gracefield en novembre;

CONSIDÉRANT QUE cette formation intitulée « Agir en tant qu' élu pour assurer le développement de sa communauté » peut-être très intéressante et que la mairesse aimerait bien y participer;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu d'inscrire la mairesse à cette formation au coût de 325 \$ plus taxes applicables et de rembourser à celle-ci les frais s'y rattachant.

Adoptée.

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

**NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

**Demande de rencontre du Carrefour Jeunesse Emploi**

La directrice présente au conseil une demande de rencontre du Carrefour Jeunesse Emploi. Ceux-ci demandent à rencontrer le conseil afin de leur présenter tous les services qu'ils offrent. Le conseil est d'accord pour les rencontrer à la réunion de novembre.

2015-RAG-5427

**RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES POUR L'ÉTUDE DE FUSION**

CONSIDÉRANT QUE les conseillers ont pris connaissance des résultats préliminaires;

CONSIDÉRANT QUE la fusion n'apporte pas une diminution de taxes significative et qu'il y a déjà un partage de service via une entente intermunicipale;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Alain Patry propose et il est unanimement résolu de mentionner au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire que le conseil de Bois-Franc ne désire pas poursuivre le processus de fusion pour l'instant.

Adoptée.

2015-RAG-5428

**PAIEMENT DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Le conseiller Conrad Hubert propose et il est unanimement résolu d'effectuer le dernier versement pour la Sûreté du Québec au montant de 16 798 \$.

Adoptée.

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

2015-RAG-5429

**MODIFICATION À LA PROPOSITION DE QUITTANCE DE LA CAISSE POPULAIRE**

CONSIDÉRANT QU'une première proposition de quittance de la Caisse Populaire avait été présentée au conseil et que celle-ci ne convenait pas;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu négociation avec la Caisse Populaire et que celle-ci a adhéré aux demandes de changements du conseil;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu que suite à ces changements, le conseil accepte la quittance de la Caisse Populaire et que la mairesse Julie Jolivette et la directrice générale Annie Pelletier soient autorisées à signer en tant que représentant de la Municipalité.

Adoptée.

2015-RAG-5430

**APPUI AU PROJET DE RÉNOVATION DE LA SALLE DE SPECTACLE DE LA MAISON DE LA CULTURE**

CONSIDÉRANT QUE la Maison de la culture de la Vallée-de-la-Gatineau (MCVG) a obtenu un accord de principe du Ministère de la Culture et des Communications (MCC) en ce qui a trait au premier projet majeur de rénovation de l'Auditorium de la Cité étudiante de la Haute-Gatineau (CEHG) pour remplacer la salle de spectacle Merlin détruite par un incendie;

CONSIDÉRANT QUE la MCVG a réalisé l'ensemble des phases requises pour amener le dossier de ce projet à l'étape de la prise de décision quant à son financement et que ce dossier est complet depuis maintenant neuf mois;

CONSIDÉRANT QUE la MCVG a complété également une demande de financement auprès de Patrimoine canadien, mais que cet organisme attend la décision du MCC avant de rendre sa propre décision;

CONSIDÉRANT la MCVG est confronté à une diminution graduelle de l'assistance à ses spectacles dans le vieil auditorium à cause de la vétusté des lieux et que cette diminution a entraîné un déficit d'opération au cours des deux dernières années;

CONSIDÉRANT QUE la MCVG s'attend à enregistré un autre déficit pour l'année 2015, car la tendance ne s'est pas améliorée;

CONSIDÉRANT QUE la MCVG ne peut pas se permettre d'enregistrer des déficits à répétition à cause de la baisse des assistances et que seule une nouvelle salle moderne peut assurer la viabilité financière des opérations;

CONSIDÉRANT QUE l'étude de marché réalisée dans le cadre de la préparation du projet a démontré qu'une nouvelle salle aurait un impact positif sur la fréquentation aux spectacles;

CONSIDÉRANT QUE le prolongement des délais a déjà entraîné une augmentation des coûts et que la MCVG pourrait devoir retourner en appel d'offres pour un nouveau gestionnaire de projet après le 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE ces mêmes délais entraînent des problèmes pour la Commission scolaire des Hauts-Bois de l'Outaouais qui retardent depuis deux ans des travaux qui auraient dû être réalisés sur la structure de l'auditorium de la CEHG;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a signé avec la MCVG un protocole de 20 ans pour soutenir financièrement ses activités et ses opérations;

CONSIDÉRANT QUE ce projet s'inscrit dans le même cadre que plusieurs projets similaires déjà réalisés au Québec, qu'il permet de rénover une infrastructure qui se trouve en milieu scolaire et que ce choix a reçu un appui unanime du milieu;

CONSIDÉRANT QUE la région de la Vallée-de-la-Gatineau attend depuis six ans la réalisation de ce projet indispensable à son offre culturelle régionale et à son développement économique en général.

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Conrad Hubert propose et il est unanimement résolu :

QUE la municipalité de Bois-Franc appuie sans réserve les démarches de la Maison de la culture afin que soit réalisé le plus rapidement possible le projet de salle de spectacle;

QUE la municipalité de Bois-Franc appuie la Maison de la culture dans sa demande de rencontre avec la ministre de la Culture et des Communications, Mme Hélène David, afin de faire le point sur le dossier;

QUE la municipalité de Bois-Franc demande au Ministère de la Culture et des Communications d'approuver le projet proposé par la Maison de la culture Vallée-de-la-Gatineau et son financement avant la fin de l'année 2015.

Adoptée.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **Proposition de Mosaïc 3D**

La directrice présente au conseil une offre de Mosaïc 3D qui consiste à prendre un relevé aérien des carrières et sablières afin d'établir le nombre exact de matériaux qui en est sorti. Le conseil ne désire pas utiliser cette façon de faire qui est très dispendieuse pour le peu de carrières et sablières qu'il y a sur le territoire de la municipalité de Bois-Franc.

2015-RAG-5431

##### **DEMANDE DE MODIFICATION DE CHEMIN POUR LES TRAVAUX AU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE certains travaux qui avaient été inclus au départ dans la demande de PAARRM ont été réalisés et que les travaux inclus sur le chemin Pilon n'ont pas eu à être faits;

CONSIDÉRANT QUE le chemin Lafontaine a besoin de rechargement; EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu de demander à Mme Stéphanie Vallée, Députée et M. Robert Poëti, ministre des Transports de faire une modification de localisation des travaux à l'intérieur du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal afin de retirer le chemin Pilon de la demande de départ et d'y inclure le chemin Lafontaine en remplacement.

Adoptée.

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Demande d'appui de la municipalité de Grand-Remous**

La directrice présente au conseil une demande d'appui de la municipalité de Grand-Remous concernant leur demande de soutien et d'appui auprès des ministères pour l'application de règlements municipaux. Comme leur demande consiste à obtenir un accès aux informations privées des citoyens afin de pouvoir appliquer certains règlements, le conseil n'est pas d'accord avec cette demande et préfère ne pas appuyer leur demande.

2015-RAG-5432

#### **APPUI À LA MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU DANS LEUR RÉSOLUTION 2015-R-AG302 – ABOLITION ET TRANSFERT DE POSTES — CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE L'OUTAOUAIS – PRÉOCCUPATIONS ET QUESTIONNEMENTS**

CONSIDÉRANT notre accord à la résolution de la MRCVG 2014-R-AG376 « Demande d'appui – Dénonciation à l'égard du projet de Loi 10 – Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales »;

CONSIDÉRANT QUE par cette résolution, la MRCVG informait le ministre Gaétan Barrette de son désaccord avec le projet de Loi 10 tel que présenté et demandait d'être consultée avant son application;

CONSIDÉRANT QUE les craintes et préoccupations soulevées dans leur résolution 2014-R-AG376 semblent maintenant se concrétiser, moins de six (6) mois après l'entrée en vigueur de la Loi;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de Bois-Franc a été informé de l'abolition de nombreux postes techniques, professionnels et d'encadrement au CISSSO, postes ayant comme port d'attache la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs postes administratifs seront également éventuellement transférés dans l'urbain, les courts délais d'application laissant présager qu'aucune étude préalable sur la possibilité de maintenir ces services en région n'aurait été réalisée;

CONSIDÉRANT la préoccupation du Conseil de la municipalité de Bois-Franc soulevée quant à la perception d'abandon des régions par le gouvernement en place, les pertes d'emploi et le transfert de

postes entraînant de nombreuses conséquences collatérales pour la vitalité des milieux ruraux;

CONSIDÉRANT QU'il serait souhaité que tout transfert de services en urbain soit temporairement mis en suspens afin d'évaluer au préalable la possibilité de maintenir certains services en région, la technologie et les ressources disponibles permettant d'y parvenir;

CONSIDÉRANT le modèle fédéral en ce qui a trait à la décentralisation de services administratifs en région (traitement de la paie, bureaux des services fiscaux...) et que l'expérience de cette décentralisation démontre son efficacité;

CONSIDÉRANT QUE malgré les efforts des municipalités rurales en matière de développement, la revitalisation des milieux ruraux doit inévitablement se faire par le maintien de la création d'emplois afin de créer de la richesse;

CONSIDÉRANT QUE les pertes d'emploi et les transferts obligatoires vers l'urbain auront notamment comme impact la vente de maisons à perte, la diminution de la population et par le fait même la diminution du nombre d'élèves fréquentant les écoles de la région et le départ de gens impliqués dans leur milieu;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu :

QUE le Conseil de Bois-Franc réitère les mêmes préoccupations soulevées lors de l'adoption de leur résolution 2014-R-AG376 relativement aux impacts de la Loi 10 sur les milieux ruraux;

QUE copie de la présente résolution soit envoyée à Madame Stéphanie Vallée, députée de Gatineau, ministre de la Justice, ministre responsable de la Condition féminine et ministre responsable de la région de l'Outaouais;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Jean Hébert, président-directeur général du CISSSO, à la FQM ainsi qu'à l'UMQ pour leur appui et leur intervention auprès du gouvernement provincial.

Adoptée.

2015-RAG-5433

### **ENTENTE LIMITROPHE AVEC GRAND-REMOUS**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Grand-Remous a accepté notre demande d'entente limitrophe avec eux pour le schéma de couverture de risque en incendie et que M. Benoit Chartrand, gestionnaire en incendie rédigera ladite entente;

CONSIDÉRANT QUE lors de notre première rencontre avec eux sur ce sujet les points à inclure à l'entente ont déjà été déterminés.

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Alain Patry propose et il est unanimement résolu que la mairesse Julie Jolivette et la directrice générale Annie Pelletier soient autorisées à signer comme représentants de la Municipalité dès que l'entente sera rédigée.

Adoptée.

2015-RAG-5434

**APPUI AU PROJET DE LOGEMENT EN SANTÉ VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire signifier son appui au projet de l'organisme Logement en Santé Vallée-de-la-Gatineau, qui consiste au développement de nouveaux logements sociaux à Gracefield;

CONSIDÉRANT QUE les problématiques de logement sont très présentes dans la Vallée-de-la-Gatineau et les besoins sont criants en matière de logements abordables et adéquats;

CONSIDÉRANT QUE ce manque important de logements en bonne condition et abordables est l'un des principaux facteurs de l'augmentation de la vulnérabilité des citoyens sur notre territoire;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu que le conseil de Bois-Franc soutienne le projet Logement en Santé, qui a comme objectif de réaliser du logement social pour des personnes de 45 ans et plus, vivant seules ou en couple et ayant des revenus faibles ou modestes et que l'accessibilité à ces logements leur permettra d'augmenter significativement leur qualité de vie, leur stabilité résidentielle ainsi que leur participation citoyenne et économique. De plus, ce projet est également novateur par le soutien communautaire qu'il entend mettre en place afin de favoriser l'autonomie des locataires et leur accès aux ressources.

Adoptée.

**NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

**Déclaration des intérêts pécuniaires**

Les élus remettent à la directrice générale les formulaires de déclarations des intérêts pécuniaires dûment signés. La directrice générale les consignera au présent livre des délibérations.

**NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

**Statistiques de la bibliothèque pour août 2015**

La directrice présente au conseil le rapport des statistiques de la bibliothèque remis par la responsable de la bibliothèque, Mme Angèle Lacaille.

**NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

**Résolution de la MRC**

La directrice présente au conseil une résolution prise par la MRC en appui à la MRC de la Nouvelle-Beauce. Le sujet en titre est : Demande de modification à la Loi sur les ingénieurs.

**NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

**Accusé réception de notre résolution**

La directrice mentionne au conseil qu'elle a reçu une confirmation de réception de notre résolution par Mme Stéphanie Vallée pour notre résolution 2015-RAG-5408.

2015-RAG-5435

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU CLUB DES PETITS DÉJEUNERS À BOIS-FRANC**

CONSIDÉRANT QUE par les années passées, la fédération du sirop d'érable du Québec fournissait gratuitement le sirop pour le Club des petits déjeuners du Québec;

CONSIDÉRANT QUE dû à une mauvaise année, ils ne pourront continuer à fournir le sirop gratuitement;

CONSIDÉRANT QUE Mme France Boisvenue, responsable du Club des petits déjeuners a fait le tour afin d'obtenir de bons prix pour l'achat du sirop d'érable;

CONSIDÉRANT QUE suite à la prise d'information auprès de la responsable à Bois-Franc, celle-ci nous mentionne qu'elle utilise deux 4 litres par année pour les élèves inscrits aux petits déjeuners à Bois-Franc;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu que le conseil de Bois-Franc paie les deux 4 litres de sirop nécessaire au coût de 40 \$ chacun et que si durant l'année il y a nécessité d'un troisième 4 litres, la responsable n'aura qu'à le mentionner à la municipalité et celle-ci défrayera les coûts pour le troisième aussi.

Adoptée.

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

2015-RAG-5436

**APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LA VÉRIFICATION COMPTABLE DE 2015-16-17**

CONSIDÉRANT QUE le contrat de trois ans avec Janique Éthier CGA s'est terminé avec la vérification de l'année 2014;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Conrad Hubert propose et il est unanimement résolu de retourner en appel d'offres pour une période de trois ans afin de pouvoir comparer les prix et qu'une invitation soit envoyée à Janique Éthier CGA, Piché & Lacroix CPA Inc., Langevin Grondin CA Inc. et Monique L. Fortin CPA Inc.

Adoptée.

2015-RAG-5437

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le conseiller Alain Patry propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

\_\_\_\_\_  
Julie Jolivette, mairesse

\_\_\_\_\_  
Annie Pelletier, directrice générale